

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR]
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 MARS

UNE POLITIQUE NOUVELLE

Les républicains opportunistes s'aperçoivent, mais un peu tard, qu'ils ont fait fausse route et que leurs concessions au radicalisme leur ont aliéné la majorité des électeurs.

Les radicaux sont une infime minorité dans le pays. Ils paraissent les maîtres incontestés de Paris, des grandes villes, des centres industriels, et voici que Boulanger leur enlève une partie de leurs électeurs et les bat à Lille, à Rochefort, à Paris, partout où il a engagé la lutte. Que reste-t-il aux radicaux ? Leur défaite électorale est complète. C'est une déroute.

Les opportunistes, étroitement unis aux radicaux jusqu'à la dernière heure, soutenant avec eux Jacques, le candidat du Conseil municipal de Paris, le champion de la politique anti-cléricale, sont vaincus, avec leurs alliés, dans l'élection du 27 janvier.

L'ancienne politique de la concentration opportuniste-radical est donc définitivement condamnée par les électeurs. Persévérer dans cette politique jusqu'aux élections de 1889, c'est courir à un désastre.

Le Temps, organe des opportunistes, reconnaît aujourd'hui que « l'immense majorité des Français sont des conservateurs sans parti pris », et que les républicains doivent partir de cette idée pour donner une nouvelle orientation à leur politique.

Cette conversion électorale, déterminée par la peur de Boulanger, ne va pas jusqu'à « renier certaines réformes accomplies. »

Mais le moment paraît venu, dit le Temps, « de s'arrêter dans la voie des expériences périlleuses, pour rassurer les intérêts alarmés, pour refaire, par la pacification des esprits et des consciences, l'unité morale du pays, si gravement compromise, hélas ! »

Ces réflexions mélancoliques sont inspirées au Temps par la séance du 9 mars. Cet organe des républicains modérés nous présente donc le rappel du duc d'Aumale comme le premier acte d'une politique nouvelle. « Il faut en finir avec les mesures violentes et le système des exclusions ».

Nous ne voyons pas bien comment M. Constans, l'exécuteur des décrets, pourra inspirer confiance aux conservateurs et inaugurer, comme ministre de l'intérieur, cette politique nouvelle de « pacification des esprits et des consciences ».

Nous pouvons dire avec M. de Cassagnac : « Lorsque la République aura, par la suspension des lois de proscription et par la fin de la guerre religieuse, rassuré les conservateurs et définitivement, nous verrons ce que nous devons faire ».

M. Constans rappellera-t-il les religieux qu'il a expulsés ? Rendra-t-il, malgré le Conseil municipal de Paris, les Soeurs aux malades des hôpitaux ? Les lois scolaires, qui ont détruit l'enseignement chrétien dans les écoles publiques, seront-elles abrogées ? Les intérêts, alarmés par la ruine de nos finances, seront-ils rassurés ? Les républicains répareront-ils en quelques mois, avant les élections, les ruines

morales et matérielles qu'ils ont faites depuis dix ans ? Renieront-ils la détestable politique de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Non, assurément. Ils ne veulent point « renier les réformes accomplies ». Le Temps lui-même ne parle que d'une suspension d'hostilité, d'une trêve jusqu'aux élections. Ce serait un piège tendu aux électeurs pour surprendre encore une fois, s'il est possible, leurs suffrages.

Les électeurs ne seront pas dupes. Les persécuteurs, les proscripteurs, les Constans et les Ferry, ne peuvent leur inspirer que de la défiance. Cette prétendue conversion *in extremis* n'est que l'aveu de leur impuissance et de la crainte du jugement du pays.

La parole est à la France en 1889 ; l'immense majorité des électeurs veut inaugurer une politique nouvelle de pacification sociale et religieuse. Pour cette politique nouvelle il faut des hommes nouveaux, une majorité d'honnêtes gens.

LÉON PILOUZE.

La rentrée de M. le duc d'Aumale préoccupe l'attention publique autant que les poursuites contre la Ligue des Patriotes. Bien que très différents, ces deux événements ont entre eux un lien étroit, la peur du boulangisme : si le prince est rappelé, c'est pour faire contre-poids au général factieux ; si la Ligue est poursuivie, c'est qu'on espère englober le général dans les poursuites. Dans leur ensemble, ces faits sont favorables à l'idée monarchique, les bonapartistes ne s'y sont point trompés et leur colère égale celle des boulangistes les plus ardents. La République se meurt, dit la Patrie, « elle appelle à son aide l'or et l'épée des Orléans. »

« C'est dans l'ordre, écrit le Pays ; pour un d'Orléans qu'on nous rend, on veut nous prendre six républicains. Tout est logique dans ce qui se passe, c'est le développement naturel du plan de défense des oligarques dans la lutte qu'ils soutiennent contre la démocratie française. »

Aussi les députés bonapartistes ont-ils voté contre la rentrée du prince. Pourtant eux aussi ont des princes en exil !

M. Grévy est non moins mécontent. Vieux républicain de 1848, dit-il, « j'ai toujours combattu ce qui m'a paru menacer le principe républicain. Or ce principe est menacé par la famille d'Orléans. » C'est pour cela qu'il a signé avec joie les décrets d'exil.

« Que le duc d'Aumale, ajoute M. Grévy, ne soit pas un prétendant, soit ; il n'en est pas moins vrai que, par sa situation personnelle, il servait en quelque sorte de pont pour conduire jusqu'au Comte de Paris beaucoup de gens qui n'y auraient jamais songé sans lui. »

Certains hommes politiques, à l'Académie ou ailleurs, songent déjà à faire de M. le duc d'Aumale le successeur de M. Carnot ; les uns, afin de donner un peu de vie à la République qui se meurt ; les autres, afin de rendre à la République l'agonie plus douce et à la Monarchie le retour plus facile.

M. le duc d'Aumale a beau dire, en toute sincérité, à MM. les Académiciens : « Je ne m'occupe pas de politique », sa rentrée en

France n'en marque pas moins un affaiblissement de l'idée républicaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier jeudi. — M. Arène a la parole et lit le rapport sur la demande en autorisation de poursuites ; l'orateur attend un moment de silence.

Pendant ce temps, tous les députés boulangistes entourent le général Boulanger.

M. Arène commence sa lecture et refait tous ses arguments.

La lettre du procureur général se termine par ces mots : « Rien n'arrêtera l'énergie du gouvernement. »

A ce moment, M. Sevaistre, député de la Droite, dit : « Ce n'est pas de l'énergie, mais de l'imbécillité ! »

Ces paroles soulèvent un épouvantable tumulte. La Gauche crie : A l'ordre ! M. Méline demande à M. Sevaistre de retirer son expression ; M. Sevaistre répète le mot imbécillité au milieu d'un charivari épouvantable. On lui applique la censure.

M. Arène continue sa lecture et dit que le gouvernement et la majorité républicaine sont décidés à frapper plus loin, si la suite de l'enquête en démontre le besoin.

Le général Boulanger applaudit ironiquement.

M. Laguerre a la parole. Il débute en disant qu'il s'adresse non pas à la Chambre, dont le verdict lui importe peu, mais au pays. (Bruit épouvantable.)

L'orateur veut répondre d'abord au reproche de ne pas être républicain. L'adresse des députés boulangistes dit, en effet, qu'il y a une grande différence entre les républicains, car ces derniers ont menti à leur programme aux électeurs, tandis que les membres du Parti national poursuivent une œuvre d'assainissement. (Tumulte.)

D'ailleurs, ajoute M. Laguerre, le pays est avec nous, et si un parti est en révolte, c'est le vôtre, qui cherche à s'opposer à la volonté irrésistible du suffrage universel.

L'orateur est rappelé à l'ordre. Il est interrompu à chaque instant, à chaque phrase. Il pousse une charge furieuse contre les républicains et le Parlement. La gauche, exaspérée, hurle.

M. Laguerre rappelle tous les moyens de restriction employés : le changement des modes de scrutin ; la préparation des lois contre la presse, les poursuites contre la Ligue des Patriotes, par peur du suffrage universel.

L'orateur dit : « Vous pouvez avoir encore le pouvoir légal, vous n'avez pas le pouvoir légitime. »

M. Laguerre donne une nouvelle preuve de la mauvaise foi des républicains, en citant les titres invoqués qui amèneront les accusés devant le tribunal correctionnel, au lieu du jury.

Le jury est encore une émanation libre du suffrage universel. Vous n'osez pas, nous vous défions de nous déférer au jury de la Seine.

Dans une péroraison violente, l'orateur flétrit tous ces hommes, soi-disant républicains, qui renient leurs principes, qui sont aux hon-

neurs républicains depuis dix ans et qui ne veulent pas entendre les protestations réitérées du suffrage universel ; ces hommes qui se cramponnent au pouvoir et qui mettent leurs intérêts personnels au-dessus des intérêts de la patrie ; ces hommes qui ne veulent pas lâcher la curée des places et qui ont mis dans tous les emplois leurs frères, fils et neveux ! (Tumulte horrible. — Hurlements à gauche.)

L'orateur dit : « Vous ne demandez que la provende quotidienne, mais prenez garde, l'ère des responsabilités personnelles va s'ouvrir et, à une date prochaine, le pays vous chassera avec indignation et dégoût. (Tumulte.) »

M. Laguerre descend de la tribune. M. Arène, rapporteur, prend ensuite la parole et défend le gouvernement. Il attaque violemment la Ligue des Patriotes.

M. Paul de Cassagnac lui succède. La fin de son discours peut se résumer ainsi :

C'est avec raison que M. Laguerre ne permet pas qu'on mette en doute son républicanisme ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'est pas de la même République que les membres de la majorité.

Il y a plusieurs conceptions de la République, celle de l'Amérique ne ressemble pas à celle de la France ; en France même elle a revêtu des formes diverses ; est-il permis d'affirmer, d'après les exemples de l'Histoire, qu'il n'y a qu'une seule République possible, celle qui représente aujourd'hui la majorité ?

L'orateur dit qu'il va exposer la situation du boulangisme vis-à-vis des républicains antiboulangistes et vis-à-vis des conservateurs.

La majorité veut, dit-il, appliquer la maxime : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne. »

Des républicains méditent de frapper d'autres républicains coupables de ne pas vouloir de leur République.

Ce sont des jouisseurs qui défendent leurs places ; quant aux conservateurs, ils se trouvent en face de ce dilemme : ou bien M. Boulanger travaille en faveur d'une monarchie, et dans cette hypothèse il est tout naturel que les conservateurs se rangent derrière lui, ou bien M. Boulanger travaille à son profit exclusif en faveur d'une République libérale, tolérante, économe, sage, et, s'il réussissait, il pourrait compter sur l'adhésion de l'orateur et de plusieurs de ses amis.

Les républicains ne pourront triompher du boulangisme qu'en évitant de recommencer les fautes commises ; ils préfèrent recourir à des lois d'exception à des mesures de répression.

Le suffrage universel balayera ce gouvernement de corruption et de honte.

Le projet de la commission est adopté par 354 voix contre 227.

L'ensemble est adopté par 234 voix contre 227.

SÉNAT

Séance d'hier jeudi. — LES POURSUITES CONTRE M. NAQUET. — M. Naquet dit que s'il a demandé la parole, ce n'est pas pour se défendre. Quand un parti est jugé par une partie adverse dans une Assemblée comme celle-ci, il est condamné d'avance. (Protestations.) Il s'adresse au pays pour lui faire savoir quelle justice il

pourra attendre du Sénat lorsque sera constitué la Haute-Cour de justice.

Le président dit qu'on ne doit pas mettre en doute la justice du Sénat.

M. Naquet défend la Ligue du reproche d'être une société secrète. Il espère que la magistrature donnera une leçon au gouvernement. Il regretterait sa condamnation pour son pays. La défaite de son parti serait un grand malheur pour la République. (Exclamations.)

M. Buffet dit qu'il ne votera pas les poursuites, car on ne devrait pas invoquer contre la Ligue des articles qui punissent les associations de plus de vingt personnes. On aurait dû donner à la Ligue un avertissement. Il considère comme non sérieuse l'accusation de société secrète adressée à la Ligue si tapageuse.

M. Tirard. — Il y a des apparences trompeuses.

M. Demôle, rapporteur. — Une des circulaires de la Ligue était un appel à résister à des mesures légitimes. (Très bien !) Il réfute ensuite les documents de M. Buffet sur l'application des articles.

M. de Lareinty déclare qu'il ne votera pas les poursuites.

LE VOTE. — Les poursuites sont votées par 213 voix contre 58.

MORT DE L'AMIRAL JAURÈS

M. l'amiral Jaurès, ministre de la marine, grand-croix de la Légion d'honneur, ancien ambassadeur à Madrid et à Saint-Petersbourg, est mort, avant-hier soir, à 10 h. 45, au ministère de la marine.

L'amiral s'était rendu dans la journée à la Chambre pour assister à la commission du budget. En revenant il fut pris d'une faiblesse subite et rentra au ministère appuyé sur le bras de l'officier d'ordonnance qui l'accompagnait. Réagissant contre ce qu'il croyait n'être qu'une indisposition, le ministre se mit à signer quelques pièces, mais un engourdissement des jambes étant survenu, il essaya de se lever et retomba défaillant dans son fauteuil, frappé d'hémiplégie. Les docteurs Geslin et Treille, appelés immédiatement auprès du malade, déclaraient que l'amiral succombait à une attaque d'apoplexie, et que tout espoir de le sauver était perdu.

M^{me} l'amirale Jaurès, prévenue aussitôt, est accourue et s'est installée au chevet de son mari.

A 11 heures moins le quart, l'amiral rendait le dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

Le corps de l'amiral Jaurès a été veillé une partie de la nuit par les officiers de l'état-major du ministre défunt, par les contre-amiraux Gervais, directeur du cabinet, et Besnard, directeur du personnel.

M^{me} l'amirale Jaurès n'a pas quitté un instant la chambre mortuaire.

L'amiral Jaurès venait d'entrer dans sa 67^e année.

M. Jaurès (Constant-Louis-Benjamin), fils de l'amiral Jaurès, mort en 1869, était né à Paris en 1823. Sorti à dix-sept ans de l'École navale, il fit toutes les campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine, de Cochinchine et du Mexique; il était capitaine de vaisseau depuis une année seulement, quand éclata la dernière guerre; mais les brillants services qu'il rendit à l'armée de la Loire, à Mamers, à Vendôme, à Lorges, à Bonnétable, à Sillé-le-Guillaume, où il obtint le grade de général de division, le firent, au lendemain de la paix, nommer contre-amiral.

Là s'arrêta sa vraie carrière maritime et la politique survint. Le département du Tarn l'envoya siéger en 1874 à Versailles. Quatre années après, il est élu sénateur inamovible, puis, en 1878, ambassadeur à Madrid, enfin vice-amiral et grand-croix de la Légion d'honneur.

Comme représentant de la France en Espagne et en 1882 en Russie, il réussit pleinement dans la mission qui lui avait été confiée.

A Saint-Petersbourg, il eut pour successeur le général Appert.

Le 23 février dernier, il avait été chargé du portefeuille de la marine et avait accepté, un peu malgré lui, sa santé étant déjà très compromise.

Son portrait physique, tout le monde le connaît: de taille moyenne, maigre et sec, le corps serré dans une redingote noire, les favoris gris, il avait bien les allures du loup de mer, du marin dont il aimait par-dessus tout la vie aventureuse, toute de sacrifice, de péril et de dévouement.

Pour le malheur de sa destinée, la politique l'a saisi, usé, on peut dire tué.

Les ministres se sont réunis hier matin, en conseil, sous la présidence de M. Sadi Carnot, au palais de l'Élysée.

Le conseil s'est occupé des poursuites exercées contre la Ligue des Patriotes; le garde des sceaux a donné des explications sur les perquisitions opérées, mercredi, chez les vingt présidents des groupes d'arrondissements; il a annoncé aussi que dans les départements avaient été lancées des commissions rogatoires.

Bien que les ministres aient éprouvé une certaine répugnance à s'occuper de cette question aussi rapidement, ils ont chargé M. de Freycinet de l'intérim du ministère de la marine, car il y avait des pièces à signer immédiatement.

M. Sadi Carnot a signé, hier matin, un décret nommant M. Etienne sous-secrétaire d'État aux colonies.

Les ministres se sont occupés de l'interpellation que doit poser M. Rivet au sujet du mandement de M^{sr} Freppel. M. Thévenet répondra au député de l'Isère.

Les ministres ont recherché quels étaient les honneurs à rendre à l'amiral Jaurès; ils ont parlé des honneurs rendus au général Chanzy et ont laissé libre M. Tirard.

Nous nous permettrons de faire remarquer qu'un décret impérial, qui n'est pas rapporté, fixe les honneurs à rendre à un ministre décédé.

D'autre part, les généraux et amiraux ayant commandé en chef, ont droit à d'autres honneurs, tel est encore le cas de l'amiral Jaurès.

NOUVELLES MILITAIRES

UN DRAME DE CASERNE A CAEN

Voici des détails sur l'événement déplorable qui s'est produit, non pas à Rouen, comme on l'avait annoncé, mais à Caen, à la caserne de Beaulieu:

Un malheureux soldat de la ligne a été victime de cet usage barbare de la *couverte* et est gravement blessé, particulièrement à la tête. La victime est un nommé Loisel, de la 3^e compagnie du 2^e bataillon.

Les six soldats qui ont trempé dans l'affaire font en ce moment trente jours de prison. Le caporal est en cellule sous prévention de Conseil de guerre.

Quant à l'état du blessé, il est extrêmement grave. S'il ne meurt pas dans un bref délai, on craint qu'il ne reste fou ou paralysé.

D'après les renseignements fournis par le *Matin normand*, le malheureux Loisel serait tombé de la couverture pendant cet acte de sauvagerie qui consiste, on le sait, à faire sauter la victime dans une pièce de toile ou un couvre-pied tenu aux coins par quatre hommes.

Le pis, c'est qu'en même temps que l'homme, on met des objets contondants, tels que souliers, sacs à brosse, boîtes de conserves ou fourreaux de sabre.

C'est vraiment une honte que des actes d'une telle brutalité se produisent à une époque qu'on dit civilisée, et se renouvellent d'une façon aussi fréquente, malgré une récente campagne menée par toute la presse et malgré les circulaires ministérielles tout aussi récentes et très formelles.

Il y a quelque chose d'étrange qu'on ne peut constater sans une certaine tristesse.

LA COIFFURE DES GENDARMES

Il a été question bien souvent de transformer la coiffure des gendarmes et de remplacer l'antique tricorné — ce chapeau majestueux dont la seule apparition rassure les bons citoyens et fait trembler les méchants — par un couvre-chef plus moderne. On a parlé du cas-

que, du shako, voire du bonnet à poil! Eh bien! il paraît qu'on s'est ravisé au ministère de la guerre: le tricorné restera et le képi également. Mais on a adopté un moyen terme.

Les gendarmes, lorsqu'ils ne seront pas en tenue de service, pourront arborer une calotte en drap bleu ornée d'un galon blanc. La nouvelle coiffure ressemble à la calotte de corvée de nos régiments de cavalerie, mais avec un air plus solennel. Cela tient le milieu entre le fez oriental et la cloche à melon.

Les brigades de la ville de Moulins ont été pourvues dernièrement de cette création ministérielle.

C'est égal, nous devons nous réjouir; le sévère tricorné l'a échappé belle!

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous avons reçu ce matin la note suivante, avec prière de l'insérer:

« M. Camille Delavau, élu dimanche dernier conseiller d'arrondissement pour le canton des Trois-Moustiers, n'est point le fils de M. le lieutenant-colonel Delavau, mais bien son neveu. Sur la demande de tous les maires conservateurs du canton, M. Camille Delavau a bien voulu accepter cette candidature. Les électeurs de Trois-Moustiers, avec autant d'intelligence que de cœur, ont reporté sur le seul des membres de la famille Delavau habitant le pays (tous les autres appartenant à l'armée) les sentiments d'estime qu'ils avaient pour son père, M. Achille Delavau, et pour son aïeul, M. Delavau, président du Tribunal civil de Saumur, propriétaire dans leur canton. Depuis longtemps déjà, M. Camille Delavau était maire de la commune de Roiffé. Il est aussi neveu de M. Henri Delavau, qui représenta le département de Maine-et-Loire à l'Assemblée Nationale en 1874 »

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime L'UNION SAUMUROISE

Les membres de la Société sont informés que le concours de tir au fusil Gras et à la carabine a été clos le dimanche 10 mars 1889.

Le nombre minimum de cartons au pistolet n'ayant pas été atteint, le concours sera prorogé au dimanche 17 mars et jours suivants s'il est nécessaire.

La distribution des prix aura lieu aussitôt la clôture de ce dernier concours.

Une pauvre femme chargée de famille, n'ayant pour toute ressource qu'un petit commerce peu lucratif, a perdu son porte-monnaie contenant 8 ou 10 francs, toute sa fortune.

Nous serions reconnaissant aux personnes

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Le regard de Marie s'était légèrement voilé, comme si son âme se recueillait. Nul soupire ne sortit de ses lèvres, mais une sérénité plus grande encore parut se répandre sur ses traits.

— Devant l'avenir comme dans le présent, ne nous troublons pas, dit-elle, ne nous défions de rien. Nos vœux, à nous, sont courtes. Laissons faire la Providence, puisque tout ce qu'elle permet n'est jamais que pour notre plus grand bien.

Josèphe la regarda émue, presque subjuguée. Il y eut un court moment de silence; puis, comme si rien ne les en avait détournées, Marie reprit leur causerie.

Ce fut Josèphe qui dut l'abrégier. Elle ne pouvait manquer de se rendre à Cozkouët. Les fermiers, qui l'avaient vue partir une heure avant la rafale, devaient être inquiets.

Elle se leva donc, bien à regret.

— Je vous quitte plus tôt que je ne le vou-

drais, dit-elle, et pourtant je suis restée longtemps, je crains de vous avoir fatiguée.

— Vous ne me fatiguerez jamais, dit Marie, mais à chaque fois que vous m'accorderez un moment, vous me rendrez très heureuse. Et, reprit-elle gaiement, les visites dont vous me favoriserez seront, je l'espère, d'autant plus nombreuses qu'elles devront avoir un double but. Tantôt vous viendrez me voir, tantôt vous voudrez bien me recevoir chez moi-même. Votre indulgence me rassurera ainsi. Je me persuaderai que je ne suis pas trop en retard avec vous. Ce sera de votre part tout à fait charitable.

— Et vous, plus ingénieuse encore, vous trouverez le moyen de rendre la charité sans mérite, dit Josèphe en lui serrant une dernière fois la main.

VII

Quelques jours plus tard, l'aveu sortit enfin des lèvres de Josèphe. La jeune fille causait avec M. de Kerdu dans un pavillon, au fond du jardin. D'une voix timide, elle raconta que, surprise par une averse, elle s'était réfugiée dans une maisonnette, où une femme charmante lui avait accordé une heure d'hospitalité.

— Où cela, et quelle est cette femme? dit à l'aprement M. de Kerdu.

Josèphe indiqua l'endroit où demeurait Marie et donna sur elle quelques détails discrets.

— J'ai su ces choses par M. le recteur, que j'ai pris la liberté d'interroger, dit-elle.

Et tâchant de rendre sa voix bien aimable, bien persuasive:

— Mon père, ajouta-t-elle, si vous voulez me permettre de revoir M^{lle} Ploumac, vous me rendrez très heureuse.

— Heureuse! dit-il amèrement. Heureuse! parce que vous visiterez une femme de trente-sept ans, infirme et misérable!

Il attacha sur Josèphe ce regard creux qu'il avait parfois.

— Faites, dit-il, prenez ce bonheur, puisqu'il se trouve pour vous à Plouédic.

— Merci, mon père.

Il secoua la tête et sortit sur le champ pour regagner son cabinet de travail.

Josèphe avait donc conquis une liberté complète, régulière, officielle. Il faisait bon en jouir sans retard.

— Salut, petit sentier, apprends à me connaître, car désormais tu me reverras souvent...

Quand elle entra chez M^{lle} Ploumac, celle-ci lisait une lettre qu'à la vue de la jeune fille elle jeta dans un des tiroirs de thuya.

Josèphe resta longtemps près de Marie et un nouvel anneau s'ajouta à la chaîne qui, déjà, liait de près ces deux femmes si profondément séparées en apparence.

Pendant quelque temps encore, leurs causeries gardèrent un caractère mesuré, discret. M^{lle} Ploumac ne provoquait aucune confiance, ne demandait rien, disait souvent peu de chose. Et à chaque fois qu'elle la quittait, Josèphe était plus disposée à voir en elle son refuge. La sérénité de Marie l'envahissait elle-même. Elle s'en allait, l'âme apaisée, rendue à la fraîcheur, comme ces fleurs, son tribut d'un jour, que Marie avait fait baigner d'une eau pure. La chaumière était devenue pour elle l'oasis où l'on est toujours sûr de trouver l'ombrage qui abrite, la source qui désaltère.

Peu à peu, les entretiens se firent plus intimes. Un jour, Josèphe dit quelques mots de la sourde antipathie dont elle ne pouvait se défendre contre M. de Kerdu. Marie devint rêveuse, écouta longuement les griefs.

— Pauvre vieillard, répondit-elle enfin avec plus de pitié que de blâme. Dévouez-vous pour

qui l'auraient trouvé de bien vouloir le remettre au bureau du journal. Les petits-enfants de cette femme sont presque sans pain; leur mère, très digne d'intérêt, n'a pu encore leur en procurer. Les personnes compatissantes feraient donc une bonne action en venant en aide à cette infortune.

Nous apprenons que M. l'abbé Marais, curé de Neuillé, vient de mourir dans sa 83^e année.

ASSISES DU DEUXIÈME TRIMESTRE 1889

Par ordonnance de M. Forquet de Dorne, premier président, M. Barberon a été désigné pour présider les assises du deuxième trimestre 1889.

MM. Morainville et Giron sont nommés assesseurs.

Les assises s'ouvriront à Angers le lundi 13 mai 1889.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Avis. — MM. les cultivateurs et maraîchers du département de Maine-et-Loire sont prévenus que des primes en argent seront distribuées, par la Société d'Horticulture, aux jardins les mieux cultivés et les mieux tenus.

Les visites dans les établissements auront lieu : 1^o du 1^{er} au 15 mai; 2^o du 1^{er} au 15 août.

Les demandes d'inscription seront reçues, pour les premières visites, jusqu'au 30 avril, et pour les secondes, jusqu'au 30 juillet.

Elles devront être adressées à M. S. Millet, secrétaire de la Société, au Jardin fruitier.

Les lauréats des précédents concours maraîchers et les cultivateurs ne faisant pas partie de la Société d'Horticulture, seront admis à prendre part au concours de cette année.

LE SALUT DE LA RÉPUBLIQUE

L'administration vient de prendre une mesure qui ne peut manquer d'avoir une action salutaire sur tous ceux qui seraient tentés de se montrer hostiles au régime républicain.

Elle n'accorde des prix aux sociétés de courses départementales qu'à la condition, pour les commissaires, d'indiquer sur les programmes que ces prix dits jusqu'alors « prix du gouvernement » seront désormais décernés « au nom du gouvernement de la République. »

LA FERMETURE DE LA PÊCHE

Plusieurs journaux ont annoncé que la fermeture de la pêche aurait lieu cette année le 15 mars.

C'est là une erreur que les pêcheurs nous en voudraient de ne pas rectifier. Rien n'a été modifié aux prescriptions de la loi, et c'est toujours du 15 avril au 15 juin que l'infensive attraction restera interdite.

Allons, pêcheurs des rives de la Loire et du Thouet, à vos lignes! vous avez encore un mois pour dépeupler les rivières!

CHAMPTOCEAUX. — On va procéder ces jours-ci au lancement de la première partie du pont établi sur la Loire, donnant passage aux habitants de Champtoceaux à Oudon et vice versa. Ce pont aura près de 600 mètres de long; il reposera sur 13 piles en rivière. Il sera par sa longueur un des beaux ponts qui existent sur la Loire entre Angers et Nantes.

LA MANIFESTATION DE DIMANCHE PROCHAIN A TOURS

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*: « Nous apprenons que la municipalité tourangelle veut, elle aussi, contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la manifestation du 17 mars. A cet effet, elle a fait l'acquisition de 2,000 sifflets destinés aux élèves des écoles laïques de la ville. »

» Tous nos potaches seront postés sur le passage du général Boulanger pour siffler à outrance et couvrir les acclamations qui ne manqueront pas de se produire à ce moment.

» Mais nos édiles en seront pour leurs frais de musique, et le départ du général Boulanger ne ressemblera en rien à celui du citoyen Floquet, le 29 juillet dernier, lors de l'érection de la statue du général Mousnier. M. Fournier doit se rappeler les huées qui saluèrent le ministre radical à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, ainsi que l'apostrophe peu parlementaire que ce dernier, furieux de la réception qu'il avait reçue à Tours, lança à l'adresse de nos édiles: « Tas de mufles! »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 mars 1889.
L'allure du marché est beaucoup moins vive aujourd'hui. Les cours se tassent; on ne saurait s'en plaindre après une hausse de plus d'un point en deux jours: 3 0/0, 83.55; 4 1/2 0/0, 104.70.

Le Crédit Foncier, après un mouvement d'hésitation, reprend vivement à 4,360. Dans ses deux dernières séances hebdomadaires, le conseil d'Administration a autorisé pour neuf millions 716,500 francs de prêts nouveaux dont 4,694,500 francs en prêts fonciers et 5,022,000 francs en prêts communaux.

La Société Générale s'est échangée de 475 à 480.

La Banque d'Escompte est demandée à 525, on doit s'attendre à une reprise accentuée aussitôt après la liquidation de quinzaine.

Les Dépôts et Comptes courants sont tenus à 606.25.

La Banque de Paris s'est négociée de 782.50 à 785; on parle d'un dividende de 45 francs pour l'exercice écoulé; le solde des bénéfices permettrait d'augmenter considérablement les réserves sociales.

Le Comptoir d'Escompte s'arrête à 375. Les bruits de reconstitution de la Société prennent de la consistance.

Le Crédit Lyonnais cote 695.

Le Panama s'est traité à 55.
Les achats du comptant sur les obligations des Immeubles de France conservent une certaine animation; leurs cours sont tenus de 382 à 383.

L'obligation des chemins Economiques est demandée activement à 370.

Les personnes qui ont des titres de Panama peuvent s'adresser à la Banque de l'Onest pour recevoir une communication relative à une combinaison ayant pour but l'achèvement du canal et pouvant donner aux initiateurs du projet l'occasion de récupérer amplement leurs pertes.

Fresnay, par Bourgneuf (Loire-Inférieure), le 20 octobre 1888. — Un pauvre journalier atteint d'un rhumatisme articulaire, alité depuis 20 jours, a été sur pied après deux ou trois frictions avec le Baume Victor. Un employé de douanes retraité souffrait dans les reins au point de ne pouvoir se lever, ni se coucher seul; il emploie le Baume Victor, et le lendemain même toutes ses douleurs avaient disparu. M. l'instituteur avait une toux qui l'épuisait, une seule friction avec le Baume Victor lui a enlevé sa toux comme par enchantement. Moi-même, j'avais une toux sèche continue, au point de ne pouvoir dire deux paroles de suite; j'ai employé le Baume Victor en me couchant, et, chose vraiment curieuse, la toux a cessé à l'instant et j'ai passé une très bonne nuit. Je vous autorise bien volontiers à publier ces résultats.
M^{lle} GUILBAUD, institutrice.

Ces pauvres médecins n'ont pas de chance. Partout où on les trouve, au cercle, au café, dans la rue, on s'en empare pour leur faire parler médecine et en tirer un conseil. Le mien est d'une complaisance sans bornes. L'autre jour, un de ces clients importuns le rencontre et l'aborde. « Docteur, je devais aller vous voir, je suis très enrhumé; que dois je faire? » Au lieu de répondre à ce fâcheux, comme il l'eût mérité: « Venez chez moi », le bon docteur lui dit: « Demandez à votre pharmacien du *Sirope de Regnaud* préparé 19, rue Jacob, Paris, maison L. Frère; prenez-en deux cuillerées dans la journée et une troisième au moment du coucher. Avant que votre flacon ne soit achevé, vous ne tousserez plus. »

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 18 Mars 1889

Avec le concours de M^{lle} DELPRATO, forte chanteuse,

LE TRIBUT DE ZAMORA

Grand opéra en 4 actes, musique de GOUNOD.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE)

DIMANCHE 17 MARS 1889

à 1 heure 1/2 très précise

336^e Concert populaire (19^e de l'abonnement)

Avec le concours de

M. GABUS, flutiste; M. MOLÉ, clarinettiste.

Programme.

1. Symphonie en ré, 2^e (Beethoven). — I Adagio. — II Larghetto. — III Scherzo. — IV Allegro molto.
2. *Roméo et Juliette* (Tchaikowsky). — Ouverture à la tragédie de Shakespeare. — Première audition.

— Ce qui n'est plus n'est plus, reprit doucement Marie, et ce qui est aujourd'hui ne sera plus demain. Les jours ne s'écoulaient-ils pas ainsi? Qu'est-ce que le présent, sinon un passé qui s'ébauche?

— Oui, dit Joséphe, mais quand le passé a tout dévoré, tout enseveli...

— Et quand est-ce que le passé a jamais eu le pouvoir de se changer ainsi en monstre et en sépulcre?

Joséphe la regarda... et n'osa pas répondre.

— Un sépulcre ne cache que la mort, continua Marie, et je ne sache pas que rien ici-bas puisse briser ni même altérer en nous la vie. Je vois, au contraire, tout servir à son développement. Qui sommes-nous, Joséphe, et où allons-nous?

Et comme la jeune fille se taisait encore:

— Vous le savez aussi bien que moi, dit Marie. De même que Dieu, en nous créant, s'est proposé un but, de même, maître de toutes choses, il nous dispense successivement les moyens de l'atteindre. Ses mains paternelles nous fraient la route qui, à travers cette vie, nous conduit à l'éternité.

— Oui, dit Joséphe, mais l'éternité ne vient qu'après cette existence.

3. A Chaconne (A. Durand). — Demandée. — B Chanson d'amour (Taubert). — Demandée.
 4. Tarentelle, flûte et clarinette (Saint-Saëns). — Demandée. — MM. Gabus et Molé.
 5. Fête hongroise (De Grandval).
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Vos Pilules Gicquel sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent! Depuis que j'en fais usage: plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins. Estomac et ventre libres; digestion et sommeil parfaits. Veuillez m'en envoyer une autre boîte. Vous trouverez sous ce pli un mandat-poste. Veuve LONG, presbytère de Mirabel (T. et-Garonne). 1 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

M. LEMERCIER, dentiste du *Prytanée militaire de La Flèche*, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

CONTENTION GARANTIE DES HERNIES

M^{son} BURAT fr., médecins-chirurgiens-her-niaires. BANDAGE breveté s. g. d. g., approuvé par l'Académie de médecine de Paris.

M. MULLER-RAGON, suc^r, 12 et 14, rue Mandar, Paris, sera à Saumur, les 19 et 20 mars, hôtel de Londres.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 1 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —
Défiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LE PLUS DÉLICAT des desserts

est une tasse du Thé de Chine LE DÉLICIEUX de E. THI-BAULT, Importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au dessus de tous les autres thés connus. Demandez-le chez votre épicier et exigez la marque, une *Théière*.

Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

lui davantage. Alors vous trouverez votre cœur moins rebelle que vous ne croyez.

— Me dévouer pour lui! Mais il échappe au dévouement.

— Eh bien, que le dévouement le poursuive! Dans toutes les questions, même les plus ardues, soyez-en sûre, l'abnégation et la charité peuvent toujours avoir le dernier mot.

Joséphe retourna au château, pensive.

Un autre jour, elle fit à Marie l'histoire de son enfance où le deuil avait couvert jusqu'à son berceau; puis celle de son amour si pur, béni par sa vieille mère, béni par Dieu lui-même.

Elle s'étonnait parfois. A tout ce qu'elle disait, Marie avait toujours une réponse prête, courte le plus souvent, mais si juste, si puissante, qu'elle frappait plus fort et plus loin que de longs raisonnements. Où donc cette pauvre fille puisait-elle cette lumière, cette pénétration singulière, cette hauteur d'appréciation, cette justesse d'un jugement que rien ne pouvait surprendre et qui regardait tout d'un même oeil, et, surtout, cette paix souveraine, cette ineffable douceur qui rendait son regard angélique, paraît jusqu'à son sourire et, comme une huile embaumée, enveloppait sa parole et

la faisait glisser sans résistance possible jusqu'au fond du cœur?

Elle était recluse, séparée de tout; elle ne faisait, depuis plus de vingt ans, que travailler un peu et beaucoup souffrir. Trois fois déjà, Joséphe l'avait surprise saisie par ses atroces douleurs, étendue sur sa couche, broyée par les crises, incapable même de serrer la main de l'amie que ce spectacle navrait. Voilà donc ce que la ruine et la maladie avaient fait de cette femme si remarquablement douée! Un pauvre être frappé, un objet de pitié! Avec son âme si chaude, sa grande intelligence, comment devait-elle juger son existence stérilisée, avortée, rivée aux impuissances! Une déception suprême, un regret mortel ne creusaient-ils pas son cœur?

Elle parlait peu de ses jeunes années. Elle y faisait cependant allusion, à l'occasion, sans le moindre effort, le plus simplement du monde.

Cette simplicité gagnait Joséphe, si bien que la jeune fille finit par dire:

— Ah! si j'étais à votre place, je n'aurais pas, comme vous, le courage de me souvenir tout haut.

— Pourquoi? demanda Marie.

Joséphe secoua silencieusement la tête.

(A suivre.)

Études de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e VERLET, notaire à Fontevrault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DE
BIENS DE MINEURS

Consistant en :
UNE
Grande Maison
Et dépendances

Occupées par M. SALMON, distillateur, et situées rue Saint-Jean, 14, et rue Cour-Saint-Jean, 5 et 7, et dépendant de la succession de M. Ernest MÉNIER, ancien distillateur à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevrault, le DIMANCHE 31 MARS 1889, à une heure du soir, à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle de la Justice de Paix.

Études de M^e H. BAGUENIER DESORMEAUX, avoué, et de M^e BARET, notaire à Cholet.

Adjudication

A la Mairie de Maulévrier, le 26 MARS 1889, à 1 heure du soir :

1^o CHATEAU et TERRE du **BOIS DE ST-LOUIS**
Communes d'YZERNAY et MAULÉVRIER (Maine-et-Loire), 3 kilomètres d'une gare; Terres, Prés, Bois, Tuilerie avec machine à vapeur, trois petites Fermes; — contenance totale : 101 h. 38 a. 71 c.;

Mise à prix . . . 220,000 fr.

2^o MÉTAIRIE de **COUCHAUD**, contenant 41 h. 30 a.;

Mise à prix . . . 100,000 fr.

3^o MÉTAIRIE de **LA POTIRONNIÈRE**, contenant 24 h. 9 a. 26 c.;

Mise à prix . . . 45,000 fr.

4^o MÉTAIRIE de **LA ROCHE-PÉRARNAULT**, contenant 51 h. 1 a. 67 c.;

Mise à prix . . . 70,000 fr.

5^o MÉTAIRIE de **LHOUMOIS**, contenant 61 h. 78 a. 82 c.;

Mise à prix . . . 100,000 fr.

Ces quatre métairies se joignent et sont situées commune de MAULÉVRIER.

Beau pays de chasse.

S'adresser aux Notaire et Avoué sus-nommés. (247)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889, UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir, Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur

Avec vastes Mag. sins. Caves R. misés et Ecories.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A CÉDER

PETIT MAGASIN
Lingerie, Mercerie, Chaussures, Vaisselles
RUE de BORDEAUX, 24.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35
Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

A Louer présentement

UNE
JOLIE PETITE MAISON
Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A VENDRE

Un **TRICYCLE** Peugeot, n° 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

A LOUER

JARDIN
AVEC PETITE CHAMBRE
Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arbruté.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 3, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

A VENDRE

TRÈS JOLIE MAISON
AVEC JARDIN
Au Pont-Fouchard

Facilité de paiement
S'adresser à M^{lle} ROGERON, qui l'habite, ou à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

UNE BOULANGERIE
Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOT, AU GRÉ DES ACQUÉREURS
UN JARDIN

D'une contenance de 38 ares 50 centiares,
Situé à la Montée-du-Port, à Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28. (269)

A VENDRE

aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1^m 62, s'attelant et se montant, allures très vives.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

IMPRIMERIE ET JOURNAL
Seuls dans l'arrondissement.
Belle Clientèle Commerciale et Administrative
Annonces judiciaires assurées.

PRIX : 40.000 fr.
Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France
SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.
S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

SULFATES DE CUIVRE

DE QUALITÉ EXTRA
Pour TRAITEMENT de la VIGNE
à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :
A. COURTET, rue Dailly SAUMUR

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,
Guéris par
LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Collmann
Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données; est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

UNE FEMME se propose pour faire des ménages.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER
BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures
ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS
Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MARS			
FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES
3 0/0	85 60	Orléans	388 »
3 0/0 amortissable	88 55	Ouest	477 »
4 1/2 1883	104 60	Compagnie parisienne du Gaz	484 »
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Transatlantique	469 »
Oblig. 1855-60 3 0/0	527 50	Canal de Panama	394 »
— 1865 4 0/0	522 »	— Suez	469 75
— 1869 3 0/0	414 »	CHEMINS DE FER (Obligations)	
— 1871 3 0/0	403 »	Est 3 0/0 anc. r. à 500	402 »
— 1875 4 0/0	525 »	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	408 »
— 1876 4 0/0	525 »	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 »
— 1876 4 0/0	525 »	Nord 3 0/0 r. à 500	413 »
— 1886 3 0/0	395 »	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 »
Bons de liquidation	526 »	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	» »
VALEURS FRANÇAISES		Obligations du CRÉDIT FONCIER	
ACTIONS		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	
Banque de France	3750 »	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	477 »
Banque d'Escompte	525 »	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	484 »
Comptoir d'Escompte	380 »	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469 »
Crédit Foncier	1370 »	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	394 »
Crédit Industriel et Commercial	600 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	469 75
Crédit Lyonnais	635 »	CHEMINS DE FER (Obligations)	
Crédit Mobilier	425 »	Est 3 0/0 anc. r. à 500	402 »
Dépôts et Comptes courants	606 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	408 »
Société Générale	477 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 »
Est	825 »	Nord 3 0/0 r. à 500	413 »
Paris-Lyon-Méditerranée	1365 »	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 »
Midi	1180 »	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	» »
VALEURS ÉTRANGÈRES		Obligations du CRÉDIT FONCIER	
Autrichien 4 0/0 or	94 10	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	388 »
Dette d'Égypte 6 0/0	441 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	477 »
Extérieur 4 0/0	75 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	484 »
Hongrie 4 0/0 or	85 35	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469 »
Italie 5 0/0	95 80	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	394 »
Portugal 4 1/2	» »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	469 75
VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (Obligations)	
Autrichien 4 0/0 or	94 10	Est 3 0/0 anc. r. à 500	402 »
Dette d'Égypte 6 0/0	441 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	408 »
Extérieur 4 0/0	75 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 »
Hongrie 4 0/0 or	85 35	Nord 3 0/0 r. à 500	413 »
Italie 5 0/0	95 80	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 »
Portugal 4 1/2	» »	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	» »
VALEURS DIVERSES		Obligations du CRÉDIT FONCIER	
Obligations		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	
Compagnie parisienne du Gaz	517 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	477 »
Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	64 »	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	484 »
Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	63 »	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469 »
— 6 0/0 2 ^e série	145 »	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	394 »
— obligations à lots	600 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	469 75
Suez 5 0/0 remboursable à 500	» »	CHEMINS DE FER (Obligations)	
FONDS ÉTRANGERS		Est 3 0/0 anc. r. à 500	402 »
Emprunt russe 1862 5 0/0	104 »	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	408 »
— 1870 5 0/0	101 »	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 »
— 1884 5 0/0	102 75	Nord 3 0/0 r. à 500	413 »
— 1889 4 0/0	92 »	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 »
— 1889 4 0/0	92 »	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	» »